

3. Pour chacune des années scolaires de 1959-1960 à 1968-1969 inclusivement, combien d'Indiens ou d'Esquimaux d'âge scolaire, habitant les Territoires du Nord-Ouest et la région arctique du Québec, n'allait pas ou ne vont pas à l'école?

(Le document est déposé.)

LES BOURSES DU CONSEIL DES ARTS

Question n° 1693—**M. Mongrain:**

Pour les années fiscales commençant au 1^{er} avril 1965, 1966, 1967 et 1968, a) quelles sont les personnes qui ont obtenu des bourses et des subventions du Conseil des arts du Canada, b) et pour quelles fins ces bourses ont-elles été attribuées?

(Le document est déposé.)

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Question n° 1907—**M. Gilbert:**

1. Combien de logements sociaux a-t-on construits au Canada, a) en vertu de l'alinéa a) de l'article 35, et b) en vertu de l'alinéa d) de l'article 35 de la loi nationale sur l'habitation?

2. De ce nombre, combien étaient des maisons unifamiliales, des maisons jumelées, des maisons en rangée, des logements à deux étages, des immeubles à trois étages sans ascenseur, des immeubles élevés?

3. Combien les immeubles élevés comportent-ils de logements destinés à a) des familles sans enfants en bas âge, b) des familles avec enfants en bas âge et, en ce qui concerne cette dernière catégorie, où sont-ils situés?

4. Quel a été, pour les logements approuvés par décret du conseil depuis le 1^{er} janvier 1969 en vertu des alinéas a) et d) de l'article 35 de la loi, le coût moyen par logement pour chacune des provinces suivantes: a) Colombie-Britannique, b) Alberta, c) Saskatchewan, d) Manitoba, e) Ontario?

(Le document est déposé.)

LES VÉHICULES DE ROD SERVICE LTD. VENDUS AU GOUVERNEMENT

Question n° 1916—**M. Macquarrie:**

1. Qui a inspecté les véhicules vendus au gouvernement du Canada par Rod Service, et quand ces inspections ont-elles eu lieu?

2. Devait-on consulter un évaluateur indépendant pour fixer le prix de certains véhicules vendus au gouvernement, ou de tous ces véhicules?

3. Au moment des transactions, le gouvernement du Canada a-t-il déterminé le prix qu'avait payé Rod Service pour chacun de ces véhicules en l'achetant? Dans l'affirmative, combien Rod Service avait-il payé chacun de ces véhicules à l'achat?

4. Combien le gouvernement du Canada a-t-il payé chacun des véhicules qu'il a achetés de Rod Service?

5. Lesquels des véhicules achetés de Rod Service ont été ensuite vendus aux Transfer Lapalme de Montréal? A quel prix a-t-on vendu chacun de ces véhicules?

6. Lesquels des véhicules achetés de Rod Service n'ont pas été vendus aux Transfer Lapalme de Montréal, a) qu'est-ce que le ministère des Postes a fait de ces véhicules, b) qu'est-ce que le gouvernement a fait de ces véhicules?

7. A quelle date ou à quelles dates a-t-on envoyé à Rod Service les chèques réglant l'achat

de ces véhicules, et à quel endroit ou à quels endroits les a-t-on mis à la poste?

8. A quelle date ou à quelles dates Rod Service a-t-il reçu ces chèques à Montréal?

(Le document est déposé.)

• (2.10 p.m.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 94 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

LES PARCS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC

Motion n° 94—**M. Fortin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout document échangé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concernant l'établissement de parcs fédéraux au Québec.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion 94 comme ayant été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 82, 84, 86, 88, 92, 93, 95 et 101?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

LES INDIENS—LE RAPPORT DES GROUPES D'ÉTUDE

Motion n° 82—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document intitulé: «Rapport des groupes d'étude I au comité exécutif à propos de la situation des Indiens» groupe dont le mandat, confié en février 1968, consistait à étudier et à exposer les problèmes particuliers aux Indiens et à recommander la politique à suivre et les plans d'actions à établir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je proposer cette motion au nom du député de Skeena?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informe que les fonctionnaires de son ministère n'ont pu situer le document demandé par le député de Skeena et que celui-ci en a été averti. Je crois que le député est disposé à retirer la motion dans les circonstances.